

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **18 avril 2011**

Décision n° **B-2011-2248**

commune (s) : Lyon 3° - Grigny - Solaize

objet : Autorisation de déposer des demandes de permis de démolir, une demande de déclaration préalable et de permis de construire

service : Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière

Rapporteur : Monsieur Blein

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 11 avril 2011

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 19 avril 2011

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Calvel, Kimelfeld, Crimier, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Blein, Rivalta, Assi.

Absents excusés : MM. Charrier, Daclin (pouvoir à Mme David M.), Mme Vullien, MM. Philip (pouvoir à M. Kimelfeld), Arrue (pouvoir à Mme Besson), Mmes Dognin-Sauze, Peytavin, Frih (pouvoir à M. Blein), MM. Julien-Laferrière (pouvoir à M. Bernard R.), Sangalli.

Absents non excusés : MM. Vesco, David G., Lebuhotel.

Bureau du 18 avril 2011**Décision n° B-2011-2248**

commune (s) : Lyon 3° - Grigny - Solaize

objet : **Autorisation de déposer des demandes de permis de démolir, une demande de déclaration préalable et de permis de construire**

service : Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 6 avril 2011, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.13.

Le Président d'un établissement public doit être expressément autorisé à déposer les demandes de permis de démolir, de déclaration préalable et de permis de construire. Dans ces conditions, afin de pouvoir réaliser ces opérations dans les meilleurs délais, il est demandé d'autoriser monsieur le Président à déposer, le moment venu, ces demandes pour les sites suivants, étant entendu que cela serait fait au fur et à mesure des besoins et dans la limite des crédits attribués.

Déclaration préalable :

- Lyon 3° :

. 190, rue Garibaldi : aménagement de locaux pour la mission Part-Dieu. Cette mission est en charge du développement du quartier d'affaires avec comme objectif de positionner la Part-Dieu comme quartier de référence à l'échelle métropolitaine et européenne. Pour cet aménagement, il convient de modifier la façade : remise en état de 2 éléments de façade identiques à l'existant, transformation de 2 châssis fixes en ouvrant créant une longueur de passage de 2 mètres, création d'enseignes et de signalétiques indiquant la mission Part-Dieu (l'Atelier).

Permis de construire :

- Grigny :

. ZAC Chantelot - avenue Chantelot : construction d'une déchèterie mutualisée pour les villes de Givors et Grigny, sur un site stratégique à la charnière des 2 communes, en remplacement des anciennes installations existantes qui n'offrent plus les conditions requises en termes de capacité, de tri et de sécurité pour les usagers. Le projet prévoit la construction de 10 quais de déchargement, d'une plateforme haute de circulation pour les usagers, d'une plateforme basse de giration indépendante pour les véhicules d'exploitation, d'un bâtiment d'accueil et d'une aire semi fermée de stockage des déchets sensibles.

Permis de démolir :

- Lyon 3° :

. 59, avenue Lacassagne - ancienne maison d'habitation transformée en bureaux (Acoucité) : le bâtiment est composé d'un rez-de-chaussée, d'un étage et de combles. Il est d'une hauteur d'environ 10 mètres, d'une emprise au sol de 90 mètres carrés et d'un terrain de 895 mètres carrés. Il s'agit d'une demande de la direction du foncier et de l'immobilier pour une réserve foncière.

- Solaize :

. 178, rue Chantabeau : maison d'habitation constituée d'un rez-de-chaussée surmonté d'un étage. Son emprise au sol est d'environ 70 mètres carrés. La démolition est nécessaire pour créer un élargissement de voirie ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

Autorise monsieur le Président à :

- a) - déposer une demande de déclaration préalable portant sur l'aménagement de locaux pour la mission Part-Dieu situé 190, rue Garibaldi à Lyon 3°,
- b) - déposer une demande de permis de construire portant sur une déchèterie située avenue Chantelot à Grigny,
- c) - déposer des demandes de permis de démolir portant sur des biens situés 59, avenue Lacassagne à Lyon 3° et 178, rue Chantabeau à Solaize,
- d) - accomplir tous les actes contractuels y afférents.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 19 avril 2011.